



## INFORMATIONS SUR LES TROPHEES COUPE DE FRANCE SENIORS POUR LA SAISON 2014 - 2015

**Destinataires : Clubs, Comités Départementaux,  
Ligues Régionales**

**Nombre de pièces jointes : 1**

Le Comité Directeur de la Fédération a adopté une nouvelle formule pour les Trophées Coupe de France Seniors Masculins et Féminins qui sera mise en place dans son intégralité à compter de la saison 2015 – 2016.

La saison 2014 – 2015 va donc constituer une saison de transition entre les deux formules et seuls les points suivants du nouveau format seront appliqués dès la saison prochaine :

- **Engagement libre** sur la base du volontariat pour toutes les équipes y compris pour celles évoluant dans les championnats de France. Seules les équipes Espoirs PRO A ont l'obligation de participer.  
**Attention : les clubs de championnats de France NF3, NF2, NF1, NM3 et NM2 souhaitant participer doivent retourner auprès de leur ligue et dans les délais fixés, un formulaire d'engagement rempli (les engagements des équipes de championnat de France n'étant plus automatiques).**
- Application des **bonifications sportives dans les championnats de France (voire dans les championnats territoriaux s'ils l'autorisent)** : Ranking favorable en fin de saison pour les vainqueurs des 1/16èmes de finale ; 1 point supplémentaire au classement des championnats pour les vainqueurs des 1/8èmes de finale ; 1 point supplémentaire au classement des championnats pour les vainqueurs des 1/2 finales ; ces bonus pouvant se cumuler.
- Intégration des **équipes ultramarines féminines** (en plus des équipes masculines). Un représentant pour chacune des trois zones d'outre mer.

Ainsi, comme les saisons passées, en 2014 – 2015, le Trophée Coupe de France se déroulera en deux phases :

- **Une phase régionale** qualificative regroupant :
  - les équipes évoluant dans les championnats départementaux et régionaux
- **Une phase nationale** regroupant :
  - Un certain nombre d'équipes issues de la phase régionale (*nombre à déterminer par la CFS en fonction du nombre d'engagements par ligue régionale*). Le nom de ces équipes devra être communiqué avant le dimanche 2 Novembre
  - Les équipes de championnat de France et les équipes Espoirs PRO A pour le Trophée Masculin
  - Les équipes ultramarines
  - Les équipes « réintégrées » des Coupes de France (Robert BUSNEL ou Joe JAUNAY)

Les ½ finales seront jouées avant la fin de la saison régulière de tous les championnats de France pour la prise en compte des points de bonifications dans les résultats des championnats fédéraux.

Nous précisons également pour les Coopérations Territoriales de Club (CTC) que les clubs signataires de la convention peuvent engager :

- Soit une Inter-Equipe (et une seule) au nom de l'ensemble des clubs signataires
- Soit une équipe en nom propre au maximum par club signataire

Par conséquent si une Inter-Equipe est engagée au sein d'une CTC aucun des clubs membres de la CTC ne peut engager d'équipe en nom propre.

**Pour les équipes souhaitant s'engager, nous vous invitons donc à bien vouloir retourner à votre Ligue Régionale le formulaire d'engagement (en pièce jointe) avant le 15 juin 2014 (délai impératif).**

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Jean-Marc JEHANNO Président de la Commission Fédérale Sportive	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-05-23 4-SPORTIVE Informations sur les Trophées Coupe de France Saison 2014-2015 - VFIN	